

Liste indicative des pièces et informations à
transmettre pour une succession

- Extrait d'acte de décès ou bulletin de décès,
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous),
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce,
- Copie de la donation entre époux,
- Testament,
- Livrets de famille, adresse et profession des héritiers et pièces d'identités,
- Livrets de famille, adresse et profession des héritiers,
- Numéros du ou des comptes bancaires et livrets et adresses des banques ou établissements financiers, **(1)**
- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire ou identité du comptable et la personne décédée, **(1)**
- Détail des immeubles, appartements et terrains possédés (titres de propriété, si appartement identité du syndic)
- Carte grise du ou des véhicules automobiles et avis de valeur **(1)**
- Contrats d'assurance-vies au nom de chacun des époux,
- Contrats de location,
- Aides sociales perçues,
- Dernier avertissement et déclaration concernant l'impôt sur le revenu, l'ISF et la CSG,
- Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation),
- Sommes dues au jour du décès,
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire) : acte notarié ou imprimés fiscaux de dons manuels.
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation,

(1) S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.

Pour vous conseiller au mieux dans votre projet,
Contactez-nous au 05 49 39 50 38